



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les Climats du Vignoble de Bourgogne - Soutien financier au plan d'actions

"L'association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO" a été créée en 2007. Le projet consiste au classement des vignobles des Côtes de Nuits et de Beaune, des Villes de Dijon et Beaune, au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission de l'association est de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Pour mémoire, cette association réunit, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or, les villes et communautés d'agglomération de Dijon, Beaune, Gevrey Chambertin et Nuits St Georges, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.

En avril 2009, l'association a obtenu la confirmation de l'inscription du dossier sur la liste indicative française, faisant de ce dossier un candidat sérieux pour la France.

Le dossier de candidature pour cette labellisation, comporte deux volets essentiels :

- le dossier scientifique qui détermine la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE),
- le plan de gestion globale qui concrétise la mise en oeuvre d'actions opérationnelles pour la pérennisation, la valorisation et la transmission du patrimoine objet du classement.

Ce plan de gestion doit satisfaire aux exigences du Comité du Patrimoine mondial, à savoir :

- **le recensement du patrimoine architectural, urbain et paysager** ;
- la mise à l'étude de la protection de la Côte de Nuits au titre des sites ;
- l'état des lieux et diagnostic des flux touristiques sur la côte viticole de Côte d'Or.

Le Comité stratégique et politique du 11 décembre 2009 auquel participait la Communauté d'agglomération était consacré à l'élaboration de ce plan de gestion. Cette proposition ayant été validée par le Comité, la Communauté d'agglomération est aujourd'hui sollicitée, par courrier du Président de l'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne en date du 29 janvier dernier, pour participer à son financement.

Cette action consiste à réaliser un inventaire du patrimoine reconnu comme patrimoine de la Côte viticole, pris au sens large du terme, tant sur le plan de leur intérêt architectural (édifices bâtis), urbanistique (fronts de rues, îlots, ...) que paysager (entités paysagères, vues remarquables).

Le périmètre d'étude portent sur les 4 intercommunalités : Communauté d'Agglomération de Beaune soit 54 communes, Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin soit 22 communes, Communauté de Communes du pays de Nuits-Saint-Georges soit 25 communes et le Grand Dijon.

Un comité de pilotage sera constitué afin de préciser les objectifs et les attendus de l'étude, puis à intervalles réguliers pour restitution et conseil. Elle devrait débuter dans le courant du 2ème trimestre 2010. Elle est estimée à 80.000 € HT et la participation du Grand Dijon est sollicitée à hauteur de 7.500 € (selon le plan de financement ci-contre).

Cette participation correspond pour l'agglomération à la mise à jour des fiches d'inventaire déjà réalisées sur le périmètre de l'agglomération et à leur complément notamment d'un point de vue du patrimoine strictement vini-viticole (cabote, murget, ...).

RECENSEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Budget prévisionnel - Décomposition estimative du coût

Recensement Histoire de l'Art	20 000 €
Recensement Architecture et/ou paysage	24 000 €
Traitement numérique	21 000 €
Chef de projet	15 000 €
TOTAL	80 000 €

- plan de financement 2010-2011 -

PARTENAIRES	COUT H.T.
Conseil régional de Bourgogne	20 000 €
Conseil général de Bourgogne	15 000 €
<u>Communautés d'agglomération</u>	15 000 €
. Grand Dijon	7 500 €
. Beaune Côte et Sud	7 500 €
<u>Communautés de communes</u>	5 000 €
. Gevrey-Chambertin	2 500 €
. Pays de Nuits-Saint-Georges	2 500 €
DRAC Bourgogne	10 000 €
Comité de viticulture de la Côte d'Or (CVCO)	5 000 €
Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne	10 000 €
TOTAL	80 000 €

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives que ce label apporterait à Dijon, et sa région, il vous est proposé de soutenir l'Association et d'accorder la subvention de 7 500 € demandée.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de dire que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- d'accorder une subvention de 7 500 € à cette association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 MARS 2010

Pour extrait conforme,

Convocation envoyée le 18 mars 2010

Publié le 26 MARS 2010

Déposé en Préfecture le



Vu pour être annexé à la délibération n° 13
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010
Dijon, le 26 Mars 2010

Pour le Président,
Le Vice-Président

CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DES « CLIMATS » DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE

RECENSEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

OBJECTIFS GENERAUX

Intégré dans le cadre d'une démarche de candidature pour l'inscription des « climats » du vignoble de Bourgogne sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité, le recensement du patrimoine architectural, urbain et paysager s'impose comme un outil incontournable de connaissance et de gestion du patrimoine de la Côte. Il s'agit de connaître pour préserver et mettre en valeur.

Plus précisément, ce recensement devra permettre :

- de définir plus précisément le bien patrimonial concerné par l'inscription à l'UNESCO, quantitativement (identification des cabotes, murs, habitat et exploitations viticoles, etc. en lien avec le critère UNESCO d'authenticité du bien) et qualitativement (état sanitaire à préciser en lien avec le critère UNESCO d'intégrité du bien).
- de travailler à la définition du périmètre d'inscription.

Enfin, il représentera une base scientifique solide susceptible de nombreuses applications réglementaires (par exemple, protection au titre des Monuments historiques, ou inscription des éléments patrimoniaux recensés dans les Plans Locaux d'Urbanisme, en cours d'élaboration au titre de l'article L.123.1/7°,), culturelle (publications, expositions, etc.), touristiques (mise en place de parcours de visite, etc.), pédagogiques, scientifiques, urbanistiques (« velle urbaine » spécifique sur les éléments patrimoniaux identifiés à l'occasion des autorisations d'urbanisme, y compris si ces éléments ne font pas l'objet d'une protection réglementaire, principe d'une sensibilisation préalable au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme)

Réalisé sur la base d'une fiche d'inventaire normalisée (fiche type de l'inventaire national / base MERIMEE), la démarche nécessite une cohérence d'objectifs et de méthode sur l'ensemble du périmètre d'étude afin de garantir à terme la parfaite exploitation des données collectées.

Les éléments patrimoniaux pourront faire l'objet d'un versement sur un Système d'Information géographique (SIG) et sur la base nationale MERIMEE du Ministère de la Culture et de la Communication.

La finalité de cet inventaire est de disposer d'un outil de connaissance (niveau primaire d'identification dans un premier temps) devant permettre d'évaluer l'intérêt patrimonial relatif et l'état de conservation de l'ensemble des éléments architecturaux, urbains et paysagers reconnus comme patrimoine de la Côte.

Dans le cadre de deux phases successives, d'une part d'inventaire sur le terrain et d'autre part de restitution, l'étude devra apporter au final à la maîtrise d'ouvrage un recensement qualitatif du patrimoine comportant une base de données de repérage cohérente et évolutive comportant des fiches d'inventaire détaillées, une cartographie sous format SIG ainsi qu'une expertise scientifique et technique permettant une aide à la décision pour le choix et la validation des éléments les plus remarquables par un Comité de suivi.

PATRIMOINE CONCERNE

Ce recensement s'inscrit dans une compréhension large, sans exclusive ni a priori, du patrimoine :

- architectural : édifices bâtis, ces édifices pouvant avoir une valeur intrinsèque (décor, mise en oeuvre, etc.) ou en tant que « type » dont la répétition marque le caractère d'un quartier ou témoigne d'un processus « historique » particulier, sans ignorer les monuments commémoratifs, oeuvres d'art urbain, (ex. Monuments aux morts,...) ;
- urbain : ensembles urbains dont des ensembles bâtis (front de rue, îlot,...), des espaces publics, végétalisés ou non, des tracés urbains (composition géométrique remarquable,...) ;
- paysager : entités paysagères ou vues remarquables dont des vues panoramiques, des perspectives linéaires ou frontales, des vues lointaines.

Cependant, une attention prioritaire sera portée au patrimoine vitivinicole du territoire.

PERIMETRE D'ETUDE

L'aire d'étude couvre l'ensemble des communes des quatre intercommunalités présentes sur le territoire viticole :

- Communauté d'Agglomération dijonnaise (22 communes) ;
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (22 communes) ;
- Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges (25 communes) ;
- Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud (54 communes).

Les 22 communes de la Communauté d'Agglomération dijonnaise (dont Dijon, Chenôve et Marsannay-la-Côte) et la Ville de Beaune ont, pour leur part, déjà fait l'objet d'un recensement par le service régional de l'Inventaire (actuel service du patrimoine et de l'Inventaire du Conseil régional de Bourgogne). Les fiches d'Inventaire réalisées par ces collectivités déjà existantes devront donc être récupérées et versées dans la base de données.

Dans une recherche de cohérence globale de l'ensemble des données qui seront à terme collectées sur le périmètre d'étude, ces fiches seront mises à jour concernant les rubriques non renseignées (14 rubriques identifiées) et le cas échéant de nouvelles fiches seront établies concernant des éléments qui n'auraient pas été répertoriés (cabote, murget, ...).

En toute logique, le recensement porte prioritairement sur les communes viticoles d'Aloxe-Corton, Auxey-Duresses, Brochon, Chambolle-Musigny, Chassagne-Montrachet, Comblanchien, Corgolain, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin, Ladoix-Serrigny, Meursault, Monthelle, Morey-Saint-Denis, Nuits-Saint-Georges, Pernand-Vergelesses, Premeaux-Prissey, Pommard, Pulligny-Montrachet, Saint-Aubin, Saint-Romain, Santenay, Savigny-lès-Beaune, Volnay, Vosne-Romanée, Vougeot.

DOCUMENTS A PRODUIRE DANS LE CADRE DE LA MISSION

L'organisme chargé de la présente mission devra fournir au final les documents écrits et graphiques suivants :

- les fiches descriptives des éléments de patrimoine identifiés, présentées conformément au modèle joint en annexe ;

- la base photographique des éléments du patrimoine identifiés : les clichés seront légendés (identification typologique et adresse précise) et seront numérotés à l'aide d'une table numérique fournie par le service du patrimoine et de l'Inventaire du Conseil régional de Bourgogne ;

- la cartographie sur plan cadastral numérique des éléments inventoriés.

Les documents définitifs seront fournis sous forme numérique (version récente des logiciels / format ACCESS pour la base de données, JPEG pour la base photographique, EXCEL pour les tables des légendes et les tables de la base de données, ILLUSTRATOR pour la cartographie).

DUREE DE LA MISSION

Le délai de réalisation ne pourra excéder 18 mois (hors période de validation par le comité de suivi). Il appartiendra au prestataire de proposer un échéancier d'exécution.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Finalisation du cahier des charges : fin janvier 2010.

Recrutement du prestataire : février/mars 2010.

Lancement des opérations : fin mars 2010.

Premier Comité de suivi : début juillet 2010.

INTERVENANTS

A- IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Pour l'heure, la responsabilité institutionnelle est assurée par l'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO

12 Bld Bretonnière - 21200 BEAUNE

Tel + 33 (0)3 80 20 10 40

Fax + 33 (0)3 80 25 04 90

Cell + 33 (0)6 08 11 34 95

www.climats-bourgogne.com

B - DIRECTION D'ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE

La direction d'étude et le suivi scientifique seront assurés par :

- le bureau d'études GRAHAL (département d'ingénierie patrimoniale i-pat®), assistant à maîtrise d'ouvrage de l'Association pour l'inscription des «climats» du vignoble de Bourgogne sur la Liste du Patrimoine mondial ; il aura, à ce titre, à veiller au respect des objectifs de l'opération, dans la perspective de la candidature UNESCO et de la gestion qui lui est liée ;

GRAHAL i-pat®

25, rue des Mathurins 75008 PARIS

Tél : 33 (0)1 49 24 09 57

Fax : 33 (0)1 49 24 09 59

www.grahal.fr

- le Service du patrimoine et de l'inventaire du Conseil régional de Bourgogne sera garant pour sa part du suivi scientifique de la mission (expertise apportée sous forme de relecture des fiches et conseil pour la normalisation des fiches). Il sera destinataire du fichier final dont il assurera, à sa mesure, le versement dans la base nationale MERIMEE.

Conseil régional de Bourgogne
Service Patrimoine et Inventaire
2, avenue Garibaldi 21000 DIJON
(03) 80 44 40 55

Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué entre :

- l'Association des climats du vignoble de Bourgogne
- le cabinet GRAHAL,
- les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP),
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne (DRAC),
- le Service régional de l'Inventaire (SRI),
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne (DREAL),
- le Conseil général de Côte-d'Or,
- la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB).

Ce comité se réunira au lancement de l'étude afin d'en préciser les objectifs et les attendus, puis à intervalles réguliers pour restitution (présentation sous format POWERPOINT) et conseil sur les éventuelles difficultés rencontrées par le prestataire.

C- PRESTATAIRE

L'organisme chargé de la présente mission devra présenter des compétences en :

- A) histoire générale et histoire de l'art, afin de pouvoir situer les éléments dans leurs contextes et perspectives historiques et stylistiques, jusque dans leurs évolutions les plus récentes ;
- B) notions d'architecture et de paysage, afin de pouvoir évaluer la qualité des éléments répertoriés et leur capacité d'évolution dans le cadre d'un projet urbain ou architectural ;
- C) maîtrise des bases de données écrites afin de gérer la constitution, la manipulation et le transfert des fichiers numériques nécessaires.

Un mandataire et coordinateur de l'équipe devra être désigné parmi les compétences A ou

Ce coordinateur, chef de projet, sera l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage et devra assurer la direction de l'étude en garantissant son bon déroulement, le respect des délais et la cohérence d'ensemble de l'opération.

Les personnes qui seront affectées aux opérations devront avoir un niveau d'études supérieures (maîtrise ou DEA / Master 1 ou 2) en histoire ou en histoire de l'art.

Il est en outre essentiel qu'elles aient une bonne pratique de l'informatique documentaire. Une expérience antérieure de l'outil de saisie ACCESS et des versements dans les bases nationales MERIMEE est vivement souhaitée.

BUDGET PREVISIONNEL

Coût total de l'opération : 80 000 € HT

DECOMPOSITION ESTIMATIVE DU COUT

	Recenseur Histoire de l'art		Recenseur Architecture et/ou paysage		Traitement numérique		Chef de projet		TOTAL Nb de jours
	Nb jours	Coût	Nb jours	Coût	Nb jours	Coût	Nb jours	Coût	
Coût unitaire HT en Euros		400,00		400,00		350,00		750,00	
Intervenant 1	40	16 000,00	10	4 000,00	50	17 500,00		0,00	37 500,00
Intervenant 2	10	4 000,00	50	20 000,00	10	3 500,00		0,00	27 500,00
Intervenant 3		0,00		0,00		0,00	20	15 000,00	15 000,00
TOTAL COÛT		20 000,00		24 000,00		21 000,00		15 000,00	80 000,00
TOTAL Nb de jours	50		60		60		20		190

Nota :

- les frais liés à la mission sont intégrés dans le prix unitaire HT

PLAN DE FINANCEMENT 2010 - 2011

RECENSEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

PARTENAIRES	COÛT
Conseil Régional de Bourgogne	20 000 € HT
Conseil Général de Côte-d'Or	15 000 € HT
Communautés d'agglomération Grand Dijon Beaune Côte et Sud	15 000 € HT
	7 500 € HT
Communautés de communes Gevrey-Chambertin Pays de Nuits-Saint-Georges	7 500 € HT
	5 000 € HT
DRAC Bourgogne	2 500 € HT
	2 500 € HT
DIREN Bourgogne	10 000 € HT
Comité de viticulture de la Côte-d'Or (CVCO)	5 000 € HT
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne	10 000 € HT
Total par actions	80 000 € HT